

ecf

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE

Élections du CNOEC du 4 novembre au 18 novembre 2024

S'ENGAGER



**TOUJOURS
FIERS**

D'ÊTRE EXPERTS-COMPTABLES



S'ENGAGER



S'engager pour
le recrutement
et l'attractivité



p 6



S'engager pour
notre destin
numérique



p 11



*« L'engagement est ce qui transforme
une promesse en réalité »*

ABRAHAM LINCOLN.



**S'engager
pour réinventer
nos cabinets**



p 17



**S'engager pour
un CNO
militant**



p 22

S'ENGAGER

Chacun de nous le sait ou le pressent, pour l'expertise comptable, les années qui viennent sont celles de tous les défis :

- avènement de l'IA et son corollaire, la maîtrise des data,
- mise en place de la facture électronique et des PDP,
- risques cyber,
- dépendance à l'égard des éditeurs,
- multiplication de plateformes dont certaines souhaitent nous remplacer,
- émergence de la comptabilité extra-financière,
- attractivité des métiers du chiffre, difficulté à recruter dans nos cabinets,
- financiarisation...

Ces défis sont-ils autant de menaces pour nos structures et de fait, pour l'existence même de l'expertise comptable ? La réponse est non.

Non, si la profession accepte de **prendre son destin en mains !**

Ces défis sont-ils une invitation à se réinventer ? La réponse est oui.

Oui, à condition de donner à chacun - quelles que soient la taille de son cabinet et son implantation géographique - les outils indispensables pour s'adapter aux mutations qui s'opèrent.

Chez ECF, dans cette période de transformation et d'instabilité, nous avons une seule certitude : nos institutions ordinales, nationales et régionales, doivent jouer un rôle central sur les sujets qui vous préoccupent le plus dans

l'exercice quotidien de votre métier : le recrutement des équipes, les relations avec les éditeurs et la protection des données, le développement de nouvelles activités et la force d'influence de l'institution.

L'équipe ECF est issue de l'ensemble de nos territoires et représentative de nos cabinets libéraux et indépendants.

Elle est composée de femmes et d'hommes qui ont décidé de faire plutôt que dire.

La feuille de route de la liste ECF tient en un mot : **S'engager !**

S'engager pour un Ordre à votre service, et s'engager aussi pour nos clients. Le CNOEC doit être le premier militant de l'entreprise. Aider les TPE, PME et ETI, c'est participer activement à l'économie de notre pays. Défendre l'entreprise, c'est défendre **l'expertise comptable** et **c'est placer les professionnels du chiffre au cœur des enjeux sociaux et sociétaux, aussi bien en métropole qu'en Corse et dans les Outre-mer.**

S'engager à agir et pas seulement promettre.

Résolument for liste expert-comptable





Jean-Luc Flabeau
Tête de liste nationale

SÉMINAIRE #ECF24

Programmes nationaux ECF



S'engager pour le recrutement et l'attractivité

Quelles que soient leurs tailles et la typologie de leurs clientèles, qu'ils soient à Paris, en province ou dans les Outre-mer, nos cabinets ont les plus grandes difficultés à recruter. Toutes nos rencontres avec les professionnels, toutes les enquêtes d'opinion que nous avons réalisées le confirment : le recrutement est la principale difficulté des professionnels et donc leur toute première priorité.

Sans ressources humaines suffisantes, nos cabinets ne pourront pas se transformer avec, pour certains, un risque sur leur pérennité.

S'ENGAGGER

À la tête du CNOEC, nous décréterons l'état d'urgence sur le recrutement et la gestion des ressources humaines

En 2001, notre institution a créé ECMA. Depuis, ce « satellite » de l'Ordre joue un rôle d'intérêt général auprès de la profession en simplifiant le quotidien des experts-comptables par le digital.

En 2025, nous créerons ECMA RH, un projet ambitieux et d'une ampleur sans précédent. La feuille de route de ECMA RH sera une approche globale des besoins RH des cabinets, avec une vision à 360°.

Chacun des 22 000 experts-comptables de France bénéficiera d'une véritable boîte à outils au service du recrutement et de la fidélisation des collaborateurs

ECMA RH sera...

Une plateforme de recrutement pour les besoins de nos cabinets.

Des formations adaptées aux évolutions du métier.

Le fer de lance de la marque employeur de la profession pour nos cabinets.

Un soutien au recrutement et à la gestion RH.

Des campagnes de communication pour l'attractivité des métiers en cabinet.

Une plateforme de recrutement pour les besoins de nos cabinets

Il est grand temps de stopper les pratiques inadmissibles de certaines agences qui viennent débaucher des candidats qu'elles ont elles-mêmes recrutés pour le cabinet quelques mois auparavant.

Par ailleurs, après plus de 10 ans, le constat pour l'outil du CNOEC est sans appel : HUB EMPLOI est onéreux et inefficace. Il doit être arrêté et remplacé par une plateforme repensée et adaptée.

→ Création de jerecrute.com

Création de Jerecrute.com, plateforme de recrutement en marque blanche, en partenariat avec des plateformes de recrutement reconnues sur le marché et préalablement labellisées par le CNOEC.

Diffusion large et ciblée des offres d'emplois sur l'ensemble des territoires pour toucher un maximum de candidats.

Jerecrute.com sera bâti sur le même modèle qu'ECMA : une contractualisation avec des partenaires fiables et respectueux de conditions tarifaires, de règles éthiques et déontologiques déterminées par le CNOEC.

Jerecrute.com travaillera en partenariat avec l'ensemble des écoles sur le territoire pour mettre en relation avec les cabinets tous les jeunes en recherche de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.



Proposer des formations adaptées aux évolutions du métier

Notre profession doit s'adapter aux mutations et se préparer aux métiers de demain. L'ensemble des cabinets, à travers tous nos territoires de métropole ou d'Outre-mer, doivent pouvoir bénéficier d'une offre de formation qualitative.

→ Formation initiale

Redéploiement par le CNOEC et ECMA RH du label « école de la profession » sur tous les territoires, garant de la qualité de l'enseignement sur le fond et sur la forme. Il sera introduit, en marge des matières fondamentales, des modules adaptés aux nouveaux besoins de la profession et à son avenir digital (formation en IA, data science, etc.).

→ Formation continue

Création d'un MBA « Management cabinet » en partenariat avec une école reconnue et ouverte aux experts-comptables et cadres de nos cabinets ; renforcement de modules de formation continue ciblés sur les nouvelles compétences requises (cybersécurité, nouvelles technologies, gestion de crise, etc.).

Devenir le fer de lance de la marque employeur de la profession pour nos cabinets

Quelles sont les valeurs associées à notre métier ? Quelle image véhicule-t-il en interne ? Quel est l'ADN de la profession ?

→ La marque employeur

Une démarche sera engagée, dès les premiers mois de la mandature, pour lancer la marque employeur de la profession visant à fidéliser et rendre attractifs les métiers exercés dans nos cabinets.

Un soutien au recrutement et à la gestion RH

→ Assistance et soutien au recrutement

Assistance et conseils pour les cabinets dans leur processus de recrutement et dans la gestion des ressources humaines – GPEC. Des outils de gestion et de pilotage RH adaptés à notre profession seront créés et mis à disposition de l'ensemble des cabinets.



Des campagnes de communication pour l'attractivité des métiers en cabinet

L'attractivité de notre profession doit être renforcée et notamment auprès des plus jeunes.

→ Création de campagnes de communication

Des campagnes de communication cohérentes et régulières, conçues et pilotées par le CNOEC en lien avec les CROEC, pour une diffusion large et répondant aux besoins d'attractivité territoriale.

Représentation de l'institution dans les lycées pour assurer une relation suivie et promouvoir les métiers de l'expertise comptable auprès des jeunes en parcours d'orientation.



S'engager pour notre destin numérique

L'avenir de notre profession sera numérique : intelligence artificielle, data, facture électronique, archivage électronique sécurisé, cybersécurité, relations avec les éditeurs et hébergeurs.

Pour que cet avenir profite à tous les professionnels, la profession doit prendre son destin numérique en main.

S'ENGAGGER

À la tête du CNOEC, nous placerons l'institution comme

- le 1^{er} des acteurs de la mise en place de la facture électronique dans les PME,
- le 1^{er} des garants face à la sécurité des données,
- le 1^{er} des boucliers face aux risques cyber,
- le 1^{er} des archiveurs, qui protège le patrimoine numérique des experts-comptables et de leurs clients,
- le 1^{er} des interlocuteurs face aux éditeurs pour rééquilibrer la relation entre cabinets et éditeurs.

Comment ?

En accélérant sur l'IA pour la profession.

En passant volontairement à la facture électronique.

En déployant l'archivage électronique sécurisé.

En œuvrant pour la sécurisation des données.

En maîtrisant les relations avec les éditeurs.

Accélérer sur l'IA pour la profession

Nous intégrerons l'IA dans notre quotidien pour faciliter le développement de nouvelles missions et apporter une valeur ajoutée supplémentaire à nos clients.

A la tête du CNOEC, nous lancerons un chantier IA pour faire émerger de nouvelles missions et former nos équipes.

→ Formation

Programmes de formations sur l'intelligence artificielle à destination des experts-comptables et collaborateurs.

→ Création d'outils IA

Financer le développement d'outils IA spécifiques pour la profession comptable, comme des systèmes de gestion automatisée des documents, des outils de détection de fraudes, ou encore des assistants virtuels pour le service clients. Développer des solutions internes pour minimiser la dépendance vis-à-vis de grands fournisseurs de technologie.

→ Évaluation des besoins en IA

Mettre en place des services de consultation personnalisée pour aider les cabinets à évaluer leurs besoins en IA.

→ Soutien des projets de recherche en IA

Soutenir des projets de recherche en IA et travailler avec des start-up innovantes pour développer des solutions sur mesure adaptées aux besoins des experts-comptables.

Ces nombreuses initiatives aideront les experts-comptables à intégrer l'IA dans leur pratique quotidienne, améliorant leur efficacité, leur compétitivité et leur capacité à innover.

Passage volontaire à la facture électronique

La facture électronique est le plus grand bouleversement que notre profession ait connu jusqu'alors. Nous réussissons ce virage qui conditionnera notre positionnement futur.

→ Notre indépendance avec la PDP Jefacture.com

Il est essentiel d'être au centre des flux pour être indépendants des PDP privées des éditeurs et nous garantir la maîtrise des coûts et des data pour les missions de demain. Un grand plan de développement de la PDP Jefacture.com sera déployé pour reprendre le développement de l'outil et l'enrichir de services qui deviendront incontournables avec la facture électronique.

→ Sécurité et souveraineté

Celui qui détient la facture, détient la comptabilité et détiendra la data. Le passage à la facture électronique sera porté sans hésitation par notre profession et par la voix du CNOEC pour éviter de voir d'autres acteurs tels que les banques s'emparer du sujet et capter les flux des entreprises. La mise en place de la facture électronique nécessitera les retours de terrain des cabinets comptables. Nous travaillerons en lien étroit avec la DGFIP pour assurer un déploiement sans difficultés pour éviter un naufrage comme celui par exemple du guichet unique INPI.

→ Support et formations

Les équipes de nos cabinets seront formées et accompagnées dans le changement. Les plans de formations et d'accompagnement seront renforcés sur tout le territoire.

Archivage électronique sécurisé

Avec la facture électronique, les experts-comptables vont collecter et recevoir des originaux électroniques. Le respect des obligations de conservation des documents va être complexifié par la dématérialisation des documents.

→ Mise en place d'un archivage sécurisé

Création d'une plateforme d'archivage de la profession à l'image du minutier central des notaires ou des huissiers. Ce sera l'Ordre qui donnera cette garantie de conservation des archives comptables, fiscales et sociales. Dans ce monde numérique, ce sera un élément différenciant pour les experts-comptables qui permettra notamment de lutter contre les illégaux.



Sécurisation des données

Le volume des données ne cesse de croître. Il rend de plus en plus difficile leur stockage, leur sécurisation et la garantie de souveraineté. Le coût des risques cyber explose littéralement.

A la tête du CNOEC, nous aiderons les experts-comptables à protéger leurs données et à devenir les garants du patrimoine numérique des TPE-PME.

→ Labellisation des éditeurs partenaires

Labellisation des éditeurs partenaires soumis à un cahier des charges « sécurité informatique des données » : souveraineté, propriété, transfert, charte cyber.

→ Création d'une cellule Cyberdéfense

Centre de soutien dédié offrant des conseils, des audits de sécurité et des formations personnalisées, accompagnement transversal des cabinets touchés par une cyber attaque.

→ Formation et sensibilisation

Campagnes de formation et de sensibilisation : déploiement d'un grand plan de formation à destination des experts-comptables et collaborateurs pour les sensibiliser aux bonnes pratiques.

→ Audits de cybersécurité

Mise en place d'outils et aide à l'audit de cybersécurité avec des professionnels et partenariat avec BPI pour une meilleure maîtrise des coûts.



Maîtrise des relations avec les éditeurs et hébergeurs

Avec des éditeurs de plus en plus puissants financièrement, les relations, tant contractuelles que tarifaires, deviennent dangereusement déséquilibrées.

Le poids des coûts informatiques explose dans nos comptes de résultat et rogne nos marges.

A la tête du CNOEC, nous aiderons les experts-comptables en pesant collectivement face aux éditeurs et hébergeurs pour rééquilibrer les relations commerciales.

→ Labellisation annuelle des éditeurs et hébergeurs

Labellisation annuelle des éditeurs après soumission à un cahier des charges « transparence et conditions tarifaires » sur la nature des fonds d'investissement, l'exclusivité des services, l'interdiction de démarcher nos clients, l'engagement sur les conditions tarifaires à 2 ans, sur l'interopérabilité et la mise en place d'API, caractéristiques des contrats CGU (conditions générales d'utilisation) et CGV (conditions générales de vente), caractéristiques techniques et assurantielles.

→ Interdiction des rétrocommissions

Défendre la notion d'indépendance des experts-comptables en continuant à interdire les rétrocommissions que certains éditeurs souhaitent mettre en place.

→ Création d'une Bibliothèque d'API

Création d'une bibliothèque API pour les logiciels assurant leur interopérabilité, afin de faciliter les changements d'éditeurs.



S'engager pour réinventer nos cabinets

La disponibilité de la data et l'avènement de l'IA, les exigences réglementaires et sociétales en matière d'environnement et plus généralement de RSE, les nouvelles attentes de nos clients ...

Ces vagues de fond vont singulièrement transformer nos métiers du chiffre.

S'ENGAGGER

Les experts-comptables libéraux sont des entrepreneurs dynamiques qui, jusque là, ont toujours su adapter leurs cabinets. Mais, aujourd'hui, l'enjeu est tout autre : il faut se réinventer.

Pour que tous les cabinets partent sur la même ligne de départ, nous nous engageons, à la tête du CNOEC, à offrir davantage de mutualisations, de services et de soutien pour propulser nos cabinets entrepreneuriaux vers ces nouveaux horizons.

Ensemble, transformons ces défis en opportunités pour construire l'avenir de notre profession !

Comment ?

Une exploitation mutualisée de la data pour de nouvelles missions.

Marché de la RSE et de l'extra-financier accessible au plus grand nombre.

Accès facilité à la documentation.

Création d'une Marketplace pour la profession .

Aide au financement d'une reprise de cabinet lors d'un projet d'installation ou d'association.



Une exploitation mutualisée de la data pour de nouvelles missions

La généralisation de la facture électronique va permettre de collecter de nombreuses informations pour proposer de nouvelles missions. Faute d'initiative de la part du CNOEC, des data lake privés sont en train de se constituer. Si rien ne change, nous aurons des cabinets à deux vitesses d'ici trois ans.

→ Construction du Data Lake souverain de la profession

La création d'un data lake permettra de façon mutualisée, pour l'ensemble des professionnels, de mettre en commun, de manière anonymisée leurs données issues des FEC, DSN et bientôt des factures électroniques.

L'utilisation massive de Jefacture.com et la mise en place de partenariats avec les éditeurs labellisés, permettront de collecter des millions de données.

Centralisées au sein du data lake, les données pourront être analysées et restituées aux professionnels par un outil de data visualisation.



→ Développement de la Data visualisation avec Jedataviz.com

Outil essentiel pour développer de nouvelles missions (études de marchés, comparaisons sectorielles affinées, aides aux valorisations, etc..) Jedataviz doit être l'outil au service de toute la profession.

Pour ce faire, l'outil sera enrichi par les data collectées via Jefacture.com et bénéficiera d'une tarification nettement plus compétitive, afin que tous les professionnels puissent s'en emparer.

Création d'une Marketplace pour les experts-comptables

L'isolement de certains cabinets, le manque de ressources en interne, peuvent constituer une difficulté pour relever les enjeux de notre profession et répondre à l'ensemble des demandes clients.

→ Lancement d'une plateforme de mise en relation entre experts

La mise en place d'une plateforme en ligne dédiée aux membres de l'Ordre permettra de regrouper compétences, services et ressources en un seul endroit, facilitant ainsi la collaboration entre professionnels et l'accès aux outils nécessaires pour répondre aux besoins des clients.



Faciliter l'accès au marché de la RSE et de l'extra-financier

Les mutations de l'économie et des entreprises vont créer de nouveaux marchés pour notre profession. Le CNOEC agira pour faciliter l'accès au plus grand nombre. Nos cabinets doivent être les premiers acteurs pour accompagner les entreprises dans la mise en place de stratégies RSE et de développement de pratiques durables.

→ Outils

Fournir des outils et ressources dédiés à la RSE, incluant des logiciels de préparation de bilan carbone pour les TPE PME.

→ Formation

Création d'un cycle de formation « RSE dans les PME » accessible à toutes les équipes de nos cabinets. Cycle de formation doté d'un fonds spécifique de financement pour encourager un maximum de cabinets à former leurs équipes.

→ Partage de ressources

Partage de ressources et compétences au sein de la profession : développer une section RSE sur la marketplace de la profession.

Aide des jeunes professionnels à leur installation

De jeunes professionnels désirant créer, reprendre ou s'associer, peuvent se heurter à des problèmes de financements, en raison de l'augmentation de la valeur des cabinets et de taux d'intérêts élevés. Ils peuvent également souffrir de l'isolement.

→ Mise en place d'un fonds de garantie du CNOEC

La création d'un fonds spécifique du CNOEC, afin de garantir des durées de financements plus longues pour l'installation ou l'association des jeunes professionnels. Cette initiative est essentielle pour contrôler le risque de concentration et de disparition des cabinets indépendants.

→ Développement du tutorat

Chaque jeune professionnel désirant créer ou reprendre un cabinet pourra bénéficier d'un tutorat sur ses trois premières années pour des conseils stratégiques et organisationnels par un professionnel expérimenté. Cet accompagnement sera proposé en associant le CJEC à cette démarche.

Accès facilité à la documentation

L'ensemble de la profession doit pouvoir disposer librement des ressources documentaires de l'institution.

→ Rendre l'accès libre aux club fiscal et club social

En 2021, nous avons rendu l'accès à la documentation INFODOC libre et gratuit pour l'ensemble des professionnels. Nous en ferons de même pour les accès aux club social et club fiscal.



S'engager pour un CNO militant

Parce que notre profession s'ouvre vers un très large écosystème et que le corporatisme n'est plus d'actualité

Le CNOEC a le devoir d'être militant.

S'ENGAGGER

Un Ordre solide sur ses fondamentaux et offensif en matière d'influence et de lobbying, qui milite en faveur de l'activité économique et de ceux qui l'animent

Il est urgent que le CNOEC redevienne la vitrine de la profession, interlocuteur reconnu et respecté par les pouvoirs publics, consulté dès lors qu'un projet de loi, un règlement ou une réforme concernant l'économie sont envisagés.

Un CNOEC qui sache aussi s'emparer de nombreux sujets sociétaux, puisque les experts-comptables peuvent être des acteurs de progrès.

Comment ?

Mieux protéger les experts-comptables.

Représenter près de 3 millions d'entreprises.

Être pleinement tiers de confiance.

Simplification du quotidien des experts-comptables et collaborateurs.

Militer pour tous les territoires.

Mieux protéger les experts-comptables

La défense de notre profession et de notre prérogative d'exercice est essentielle tout en nous adaptant aux mutations économiques et sociétales.

Celle-ci se fait à travers 3 axes majeurs : la défense du diplôme, la lutte contre l'exercice illégal et notre influence auprès des instances nationales et européennes.

→ Défendre le diplôme et les voies d'accès à la profession

Fortement attachés à l'unité de notre profession du chiffre, nous continuerons à faire du DEC le diplôme commun aux experts-comptables, commissaires aux comptes et auditeurs de durabilité.

Maintenir des standards élevés pour garantir la qualité et l'intégrité des services fournis par les experts-comptables.

→ Lutter contre l'exercice illégal et la fraude

Dans une économie numérique, le risque de fraude et d'exercice illégal est accru. Les experts-comptables doivent être les tiers de confiance qui garantissent le patrimoine numérique des entreprises.

Pour protéger la profession et les entreprises :

- mise en place d'un fichier centralisé des illégaux,
- renforcement des mesures de surveillance pour détecter et sanctionner les pratiques frauduleuses,
- généralisation et reconnaissance d'une signature électronique « Membre de l'Ordre » afin d'éviter définitivement toute falsification des attestations signées.

→ Création d'une cellule de représentation du CNOEC à Bruxelles

L'influence française auprès des instances européennes est cruciale, car l'essentiel des textes qui peuvent avoir une influence décisive sur notre exercice professionnel provient de ces institutions.



Représenter près de 3 millions d'entreprises

Parce que les experts-comptables sont les interlocuteurs directs de 3 millions de dirigeants de TPE et de PME,
Parce qu'ils connaissent leurs difficultés et leurs besoins,
Parce que défendre les intérêts de nos clients reste le meilleur moyen de défendre notre profession,
Le CNOEC doit être le premier militant de l'entreprise.

→ Pour plus de simplification et de désinflation normative

Nous nous engageons à être des militants de la simplification et de la « désinflation » normative pour réduire la complexité et le volume des réglementations qui pèsent sur les entreprises.

Être acteur de ce processus, c'est faire reconnaître notre influence dans l'économie et libérer l'énergie de cabinets vers l'accompagnement à la croissance et l'innovation.

→ Adapter les normes RSE à la réalité des TPE PME

Renforcer le rôle de notre profession comme accélérateur dans les mutations sociales, sociétales et environnementales de l'économie, en agissant sur l'adaptation des normes RSE à la réalité des TPE et PME pour les aider à intégrer des pratiques durables et responsables de manière réaliste et bénéfique.

Être pleinement tiers de confiance

Notre profession doit être reconnue en tant que tiers confiance dans un monde de plus en plus numérisé, complexe, instable et incertain.

→ Généralisation et reconnaissance d'une signature électronique « membre de l'Ordre »

La signature électronique « membre de l'Ordre » évitera définitivement toute falsification des attestations signées par les experts-comptables (pour les comptes annuels dématérialisés, rapports et autres attestations).

→ Création d'une identité numérique « membre de l'Ordre »

Elle sécurisera et renforcera notre rôle de tiers de confiance dans les échanges avec l'administration, permettant ainsi une véritable mise en application du mandat implicite.





→ L'intégration d'un dispositif blockchain pour intervenir en tant que tiers de confiance au niveau des PDP

La facturation électronique s'imposera comme un standard pour les transactions commerciales. Les experts-comptables, en tant que tiers de confiance, jouent un rôle essentiel dans la vérification des flux de facturation entre émetteurs et récepteurs et dans la validation de leur comptabilisation.

L'intégration d'un dispositif blockchain avec une clé numérique dédiée pour les experts-comptables (EC) pourrait leur permettre d'intervenir en tant que tiers de confiance dans le flux émetteur-récepteur au niveau du portail de dématérialisation partenaire (PDP).

Ce dispositif permettrait l'adaptation aux réalités actuelles de la prérogative de l'expert-comptable en matière de tiers valideur des écritures comptables.

La généralisation d'une signature électronique officielle et de l'identité numérique permettra également de lutter contre l'exercice illégal.

Simplification du quotidien des experts-comptables et collaborateurs

Nos cabinets souffrent de la complexité administrative. Si la simplification et la désinflation normative sont essentielles pour l'ensemble de nos clients, elles le sont d'autant plus pour nos équipes.

Des propositions de simplifications que nous avons formulées avaient été accordées. Nous devons poursuivre ce travail pour faciliter le quotidien de nos équipes.

→ Homogénéisation des dates d'échéances fiscales

Pour les TVA, pour les liasses fiscales avec les liquidations d'impôts (IS, CVAE, etc.).

→ Suppression ou fusion de certains formulaires Cerfa faisant doublons

Intégration de certains Cerfa (2777 et 2561, 2067, DAS2, etc.) directement dans la liasse fiscale.

→ Simplification et enrichissement des accès au site impots.gouv.fr

Adhésions, souscriptions aux nouveaux services et options de paiement des dettes fiscales.

→ Simplification de certaines normes professionnelles

Militer pour la création d'un écosystème autour du CNOEC pour la continuité territoriale et une présence renforcée des professionnels

Dans un contexte où la numérisation transforme les modes de travail et de collaboration, il est crucial d'adopter des moyens de coopération renforcés pour assurer une couverture encore plus fine du territoire, des zones ultra marines, rurales et de montagne. C'est un moyen de renforcer les partenariats de la profession avec les institutions, les entreprises et les acteurs locaux pour un développement économique harmonieux.

→ Création d'une plateforme centralisée qui collaborera avec les agences de développement régionales et les chambres consulaires

Cette plateforme numérique permettra des consultations en ligne avec des professionnels locaux, mettra à disposition des ressources en ligne (guides, outils, informations sur les dispositifs locaux, annuaires des interlocuteurs de proximité) pour soutenir la croissance des entreprises. Des forums et espaces de discussion virtuels seront également mis en place pour faciliter le contact et la coopération entre les professionnels et les entreprises.

→ Développement de points de contacts locaux

Ces antennes ou bureaux de liaison serviront de relais entre la plateforme numérique et les réalités locales, assurant un contact direct avec les entreprises et les services publics du territoire, notamment dans les régions ordinales étendues où une connaissance fine des acteurs du territoire est essentielle.

Notre profession doit être reconnue, influente et indispensable à l'accompagnement des entreprises.

Quand certains sont ouvertement les défenseurs des grands groupes, quand les mêmes considèrent que seule la concentration des cabinets assurera un avenir à l'expertise comptable, ECF reste profondément attaché à l'exercice libéral et aux structures à taille humaine.

Dans une période marquée par la formidable accélération des évolutions technologiques, l'expression de nouvelles relations au travail, l'instabilité politique, le manque de visibilité économique, ECF n'a qu'une ambition : être utile, accompagner, former, faciliter. Sur tous ces enjeux, l'équipe ECF est

Une équipe qui s'engage.

Votez ECF !

TOUJOURS FIERES
D'ÊTRE EXPERTS-COMPTABLES

S'ENGAGER